

# Programme d'agrément des centres communautaires de loisir



Questionnaire  
d'entrevue

centre  
agr  



F  d  ration qu  b  coise  
des centres communautaires  
de loisir

fqccl:

F  d  ration qu  b  coise  
des centres communautaires  
de loisir



# Crédits



## **Auteur**

Fédération québécoise des centres communautaires de loisir  
4715, avenue des Replats, suite 261 (Québec)  
G2J 1B8

## **Coordination et recherche**

Guy Demers  
Mélanie Sanschagrin

## **Comité agrément**

Ginette Faucher  
Donald Gaumont  
José Rebelo  
Guy Demers  
Mélanie Sanschagrin

## **Conseils et révision**

Caroline Bergeron  
Annie Fournier  
Christine Lacroix  
Mariska Morin-St-Pierre

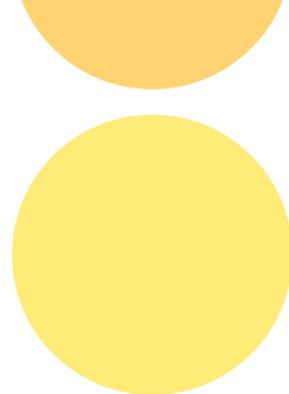
## **Conception graphique**

CORSAIRE Design | Communication | Web



# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
• Lexique	4
<b>Les principes fondateurs</b>	<b>5</b>
• Le Milieu de vie	5
• Le Penser-Agir-Famille	7
• Favoriser l'implication des bénévoles et des personnes	8
• Travailler ensemble (collaboration)	10
• L'approche communautaire	12
• L'action communautaire autonome (ACA)	16
• Les trois moyens d'action	17
– L'action communautaire	17
– Le loisir communautaire	18
– L'éducation populaire	22
• L'accessibilité en CCL	23
– Vecteur temporel	23
– Vecteur spatial	24
– Vecteur économique	27
– Vecteur culturel	28
• Le développement durable	29
<b>Annexes</b>	<b>30</b>



# Avant-propos

Vous vous apprêtez à compléter le processus d'agrément avec votre Fédération.

L'agrément est l'attestation formelle délivrée par la FQCCL et confirme les normes mises en place par les centres communautaires de loisirs fédérés dans la réalisation de leurs missions et de leurs activités. Il s'agit aussi d'un processus constant d'amélioration de la qualité qui témoigne du respect des normes prescrites.

L'agrément permet notamment d'accélérer le développement des CCL et de reconnaître officiellement leurs compétences, mais aussi de mettre leurs utilisateurs de services en confiance, les assurant du haut niveau de qualité de leurs prestations. L'agrément représente un sceau de qualité et une reconnaissance supplémentaire plus inclusive et davantage axée sur le qualitatif que sur le quantitatif. Cet outil permettra aussi aux centres communautaires de loisirs fédérés de collaborer au co-développement du loisir communautaire.

## Lexique

 <b>Normes obligatoires</b>	Normes minimales à atteindre pour recevoir l'agrément
 <b>Normes recommandées</b>	Normes qui permettent de valoriser les actions complémentaires de votre CCL. L'atteinte de celles-ci ne sont pas une obligation pour se voir attribuer l'agrément
 <b>Questions d'auto-évaluation</b>	Ces questions ne sont pas évaluées. Elles servent à enrichir votre réflexion concernant le développement de votre centre
 <b>Point d'information</b>	Mise à niveau d'informations générales pour la Fédération

# Les principes fondateurs ● ●



## Le milieu de vie



**Le CCL est reconnu en tant que Milieu de vie par les participants (norme obligatoire)**

### Questions

A) En quoi votre CCL est-il un milieu de vie pour vos participants et les bénévoles ?

Veuillez illustrer vos propos par des exemples :

Le CCL offre un accueil convivial aux participants ;

Le CCL favorise la convivialité et le sentiment d'appartenance ;

Le CCL met en place des comités consultatifs ou des comités de travail ;

Le CCL anime la vie de son centre, de son quartier ou de groupes ciblés.

Exemples :



## Le milieu de vie – *Suite*

B) Quelles sont les instances ou comités participatifs actifs dans votre CCL ?

Le CCL propose des instances de participation citoyenne facilement accessible

Le CCL offre des activités qui permettent le réseautage et l'autonomisation des participant(e)s

Exemples :

### Questions d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL qui alimentent mon Milieu de vie ?
- Comment mon centre pourrait-il en faire davantage afin de bonifier le développement du Milieu de vie ?



## Le penser-agir-famille

2

**Le CCL déploie des programmes, des projets ou des activités contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des familles (norme recommandée)**

### Par exemple

Le CCL tient compte de l'approche Penser-Agir-Famille Le CCL définit ses activités en ayant le souci :

D'innover en matière d'activités familiales ;

De favoriser l'inclusion sociale via des activités familiales structurées  
d'initier de saines relations intergénérationnelles dans les activités.

### Questions

A) Selon vous, comment vos programmes, vos projets ou vos activités influencent-t-ils la qualité de vie des familles qui les fréquentent ?

B) Comment votre centre communautaire adapte-t-il ses programmes, ses projets ou ses activités afin qu'ils répondent adéquatement aux réalités des familles de son milieu (exemples : par des activités intergénérationnelles, par l'inclusion sociale, etc.) ?

### Questions d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL en lien avec l'approche du Penser-Agir-Famille ?
- Comment mon centre pourrait-il en faire plus pour développer et promouvoir l'approche du Penser-Agir-Famille ?



## Favoriser l'implication des bénévoles et des personnes

3

### Le CCL fait une saine gestion de ses ressources bénévoles (norme obligatoire)

#### Questions

A) Le CCL dispose d'une politique de gestion des bénévoles incluant la définition des rôles et des tâches des bénévoles ainsi qu'un processus clair d'accueil, d'encadrement, de suivi et de développement du bénévole.

Oui

Non

B) Le CCL a une personne attitrée à la gestion du bénévolat et ses responsabilités incluent le recrutement, l'intégration, la formation, la supervision, la gestion des plaintes et la reconnaissance.

Oui

Non

C) Le CCL protège les participants du CCL en procédant au filtrage systématique de ses bénévoles.

Police Municipale ou SQ bénévole

Autre :

D) Les bénévoles sont actifs au sein des activités du CCL dans les secteurs :

- |                  |     |     |
|------------------|-----|-----|
| • Gouvernance    | Oui | Non |
| • Administration | Oui | Non |
| • Animation      | Oui | Non |
| • Soutien        | Oui | Non |



## Favoriser l'implication des bénévoles et des personnes – Suite

4

**Le CCL offre un environnement et un encadrement favorisant le respect, la solidarité et la création de liens entre les personnes (norme recommandée)**

### Questions

A) Comment votre CCL bénéficie-t-il des aptitudes et des qualifications de ses bénévoles ?

B) Comment valorisez-vous le travail effectué par vos bénévoles ?

### Questions d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL en matière de gestion des bénévoles ?
- Comment mon centre pourrait-il en faire plus pour développer, reconnaître et promouvoir son action bénévole ?



## Travailler ensemble (collaboration)

5

**Le CCL œuvre à maintenir et à améliorer les conditions de vie des personnes de sa communauté via les différents comités de partenaires (norme obligatoire)**

### Questions

A) Est-ce que vous siégez sur des comités de travail ou de réflexion dans lesquels plusieurs partenaires de votre milieu se rencontrent pour se coordonner, s'influencer ou s'arrimer (concertation, comité intersectoriel, regroupement de partenaire, etc.) ?

B) Pouvez-vous nommer la nature et la fréquence des rencontres auxquelles votre CCL participe ?

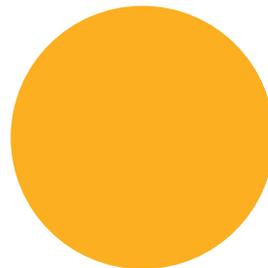
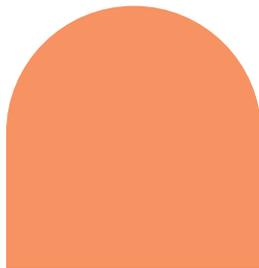
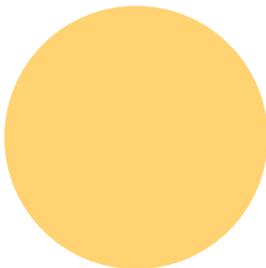


## Travailler ensemble (collaboration) – Suite

C) Quel rôle joue le CCL (ou son représentant) dans ces efforts de concertation, d'arrimage ou d'échange avec les autres partenaires du milieu ?

### Questions d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL au niveau de ces collaborations ?
- Comment votre CCL évalue-t-il les gains de sa participation ou de son implication à un lieu de concertation ?
- Quelle attitude adopte votre CCL lorsqu'il existe un dédoublement des activités offertes entre vous et d'autres partenaires ?





## L'approche communautaire

6

**Le CCL démontre des valeurs d'entraide, de justice et d'égalité ainsi que des attitudes en accord avec l'approche communautaire (norme obligatoire)**

### Questions

A) Pouvez-vous nommer des exemples d'actions mises en place pour que l'entraide, la justice et l'égalité soient au cœur des opérations et des services de votre CCL ?

B) Quels efforts sont déployés par vos animateurs, vos animatrices et vos bénévoles pour établir des relations égalitaires entre les participants et participantes aux différentes activités du centre ?



## L'approche communautaire – suite

7

### Le CCL cerne les réalités locales (norme obligatoire)

#### Questions

A) Quelles actions ou quels efforts déployez-vous pour être en lien avec la communauté locale et cerner ses réalités ?

B) Contextes dans lesquels ils sont invités à partager leurs perceptions de leur milieu ?  
Veuillez illustrer vos propos par des exemples :



## L'approche communautaire – suite

8

Le CCL implique les gens dans l'action (norme recommandée)

### Questions

A) Quelles actions ou quels efforts déployez-vous pour favoriser l'implication bénévole dans votre CCL ?

B) Vos employés sont-ils habilités à travailler AVEC les gens plutôt que POUR les gens ?



## L'approche communautaire – suite

9

### Le CCL œuvre avec les organisations de son milieu (norme recommandée)

#### Questions

A) Quelles formes prennent les collaborations que vous avez avec les autres organisations de votre milieu ?

B) En quoi votre CCL contribue au réseau d'aide présent dans la communauté ?

#### Questions d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL en matière d'approche communautaire ?
- Comment mon centre pourrait-il en faire plus pour développer et promouvoir l'approche communautaire ?



## L'action communautaire autonome (ACA)

10

Le CCL doit répondre OUI aux 8 critères de l'ACA\* (norme obligatoire)

### Question

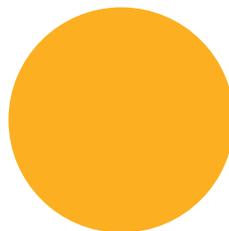
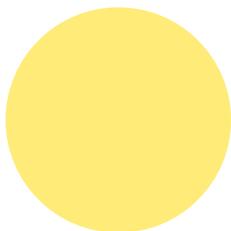
A) Le CCL répond aux 8 critères de l'ACA

Oui

Non

Les critères sont :

- Le CCL a le statut d'un organisme à but non lucratif ;
- Le CCL est enraciné dans sa communauté ;
- Le CCL entretient une vie associative et démocratique ;
- Le CCL est libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations ;
- Le CCL a été constitué à l'initiative des gens de la communauté ;
- Le CCL poursuit une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale ;
- Le CCL fait preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées ;
- Le CCL est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.





## Les 3 moyens d'action



### L'action communautaire

11

L'action communautaire est une priorité d'action du centre (norme obligatoire)

#### Questions

- A) Votre plan d'action inclut-il des objectifs en lien avec l'action communautaire ?  
Veuillez illustrer vos propos par des exemples :

- B) De quelle façon, votre CCL contribue au développement social, à l'amélioration du tissu social et des conditions de vie et renforce le potentiel individuel et collectif ?

#### Questions d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL en matière d'action communautaire ?
- Comment mon centre pourrait-il en faire plus pour développer et promouvoir son action communautaire ?

3

## Les 3 moyens d'action



Le loisir communautaire

12

**Le CCL a recours au loisir communautaire comme moyen d'action privilégié (norme obligatoire)**

### Questions

A) Est-ce que l'offre de loisir déployé par le CCL se fait dans une ambiance de convivialité, de plaisir non-compétitif et d'échange ? Veuillez illustrer vos propos par des exemples :

B) Est-ce que les participants s'impliquent et/ou sont invités à contribuer au développement du CCL ? Veuillez illustrer vos propos par des exemples :



## Les 3 moyens d'action



Le loisir communautaire / L'offre de loisir

13

Le CCL a une programmation de ses activités de loisir communautaire (norme obligatoire)

Question

Oui

Non

14

Le CCL offre des activités de loisir tout au long de l'année (norme obligatoire)

Question

Oui

Non

15

Le CCL offre des activités ponctuelles (norme obligatoire)

Question

Oui

Non

Cochez les exemples d'événements ponctuels :

Événements spéciaux

Semaine de relâche

Journées pédagogiques

Vacances de Noël

Congé de Pâques

Autres :

3

## Les 3 moyens d'action



Le loisir communautaire / L'offre de loisir – Suite

16

L'offre de loisir du CCL, selon ses capacités, est adaptée aux besoins de sa communauté (norme obligatoire)

Questions      Oui      Non

Cochez selon les groupes d'âges présents dans votre CCL :

Enfants      Adolescents      Adultes      Aînés

A) Selon les groupes sociaux (précisez) :

B) Selon les enjeux du milieu (précisez) :

C) Autres (précisez) :



## Les 3 moyens d'action



### Le loisir communautaire / L'offre de loisir – Suite

17

L'offre de loisir du CCL est variée et comporte des activités appartenant à au moins 4 des 6 secteurs suivants (norme obligatoire)

#### Question

Loisir actif

Loisir socioéducatif

Loisir culturel

Loisir touristique

Loisir de plein air

Camp de jour

18

L'offre de loisir du CCL se présente sous différentes formes (point d'information)

#### Question

Découverte et initiation

De perfectionnement

Organisée

Pratique régulière

Pratique libre

Pratique ponctuelle

Récréatif

#### Questions d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL en matière de loisir communautaire ?
- Comment mon centre pourrait-il en faire plus pour développer et promouvoir le loisir communautaire ?
- Comment mon centre pourrait-il en faire plus pour développer et promouvoir son offre de loisir ?
- Comment mon centre prévoit-il ajuster ou bonifier son offre de loisir afin de répondre aux besoins des participants ?

3

## Les 3 moyens d'action



L'éducation populaire

19

Le CCL a recours à l'éducation populaire comme moyen d'action privilégié auprès de ses participants (norme obligatoire)

### Question

A) Selon vous, en quoi l'animation offerte par votre CCL (validez au moins 2 points) :

Est issue de l'expérience des participants et de leur vision, de leur réalité ?

Permet-elle aux participants de prendre conscience des injustices présentes dans leur environnement ?

Permet-elle de comprendre les causes des situations d'injustice ?

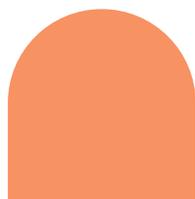
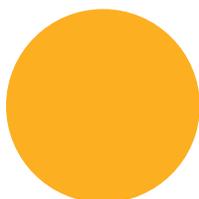
Permet-elle aux participants de s'organiser ensemble en mettant en commun leurs forces au bénéfice de la collectivité ?

Permet-elle d'agir pour transformer la société et améliorer les conditions de vie des participants ?

Permet-elle de dynamiser l'engagement des participants ?

### Questions d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL concernant l'éducation populaire ?
- Comment mon centre pourrait-il améliorer son animation afin de mettre en valeur les principes de l'éducation populaire ?





## L'accessibilité en CCL

20

De façon générale, votre CCL se préoccupe de l'accessibilité temporelle, spatiale, économique et culturelle (norme obligatoire)

Question

Oui

Non



Vecteur temporel

21

Le CCL adapte ses projets, ses programmes et/ou ses activités afin de concorder avec le temps accordé au loisir des personnes et des familles (norme obligatoire)

Par exemple, les heures d'ouverture des activités, des espaces et du prêt d'équipement du CCL sont élaborées en fonction des besoins de la population et des réalités de la collectivité et tiennent compte des réalités de sa collectivité.

### Questions

A) Est-ce que l'offre d'activités, d'espaces ou d'équipement est largement accessible à la population (exemples : soirs, jours fériés, relâche scolaire, vacances estivales, période des fêtes de fin d'année) ?

Oui

Non

B) Est-ce que vos projets, programmes et/ou activités sont accessibles pour une personne ayant un horaire atypique ?

Oui

Non

### Question d'auto-évaluation

- Quels sont les bons coups de mon CCL en matière d'accessibilité ?



## L'accessibilité en CCL



Vecteur spatial

22

Le CCL accepte la Carte accompagnement loisir (CAL), permettant l'entrée gratuite pour l'accompagnateur d'une personne handicapée (norme obligatoire)

Question

Oui

Non

23

Les projets, programmes et/ou activités sont bien répartis sur l'ensemble de son territoire en fonction des besoins (norme recommandée)

### Questions

A) Les participants du CCL peuvent-ils se rendre facilement vers vos installations (transport en commun, stationnement, etc.) ?

Oui

Non

B) Quels efforts sont déployés par votre centre pour s'assurer que les équipes, les activités et les installations récréatives du CCL soient rendues accessibles, malgré les limites géographiques de votre territoire de service ?



## L'accessibilité en CCL



Vecteur spatial – Suite

24

**Les installations du CCL sont adéquates et sécuritaires  
(norme obligatoire)**

### Questions

- A) Quels sont les efforts déployés par votre centre pour que les installations soient en bonne condition que la maintenance soit réalisée en continu et que l'équipement reste sécuritaire ?

- B) Quels sont les efforts déployés par votre centre pour s'assurer que l'équipement reste propre, salubre et en bonne condition ?



## L'accessibilité en CCL



Vecteur spatial – *Suite*

25

**Les locaux, les installations et les activités du CCL sont physiquement accessibles à tous (norme recommandée)**

### Questions

A) Vos installations sont-elles physiquement accessibles à tous (rampe d'accès, ascenseur, lève-personne, etc.) ?

Oui

Non

B) Quels sont les enjeux d'accessibilité physique auxquels font face vos participants lorsqu'ils cherchent à accéder aux locaux, aux installations ou aux activités du CCL ?



## L'accessibilité en CCL



Vecteur économique

26

### Le CCL offre une expérience de loisir et des services abordables (norme obligatoire)

Exemples : des tarifs modulés, un système de prêt d'équipement, partenariat avec des programmes d'accessibilité économique, etc.

#### Questions

A) Le CCL possède-t-il une politique d'accessibilité économique ?

Oui

Non

Si non, quelles sont les actions et/ou les moyens mis en place pour s'assurer que ses services demeurent abordables ?

B) Les activités du CCL tiennent-elles compte des différents statuts socio-économiques des participants ?

Oui

Non

Si non, veuillez commenter :



## L'accessibilité en CCL



Vecteur culturel

27

**Les projets, programmes et/ou activités du CCL tiennent compte des différents univers culturels propres à la population desservie (norme obligatoire)**

Exemples : différences de valeurs et des modes d'expression, différences culturelles de certains groupes de citoyens, particularités locales et/ou populaires et des divers groupes d'âge de la population.

### Questions

A) Au moment d'élaborer votre programmation, vos programmes ou vos projets, comment tenez-vous compte des différents univers culturels de votre milieu ?

B) Au moment d'élaborer votre programmation, vos programmes ou vos projets, comment tenez-vous compte de la diversité socioculturelle de votre milieu ?  
Donnez des exemples :

### Questions d'auto-évaluation

- En quoi l'accessibilité de mon CCL se démarque-t-elle ?
- Comment mon centre pourrait-il améliorer son accessibilité culturelle ?



## Le développement durable

28

**Le CCL dispose d'une politique en développement durable (norme obligatoire)**

Question      Oui      Non

29

**Le CCL réalise des actions concrètes en matière de développement durable (norme obligatoire)**

Questions      Oui      Non

En ce sens, le CCL tend à :

A) Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité ;

Oui      Non

B) Prendre en compte les dimensions sociales et économiques de son milieu pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens ;

Oui      Non

C) Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale et à renforcer la vitalité et le dynamisme de son milieu et de sa région ;

Oui      Non

D) Favoriser l'investissement dans la relève, la formation continue et la qualité d'emplois qu'il propose ;

Oui      Non

E) Prioriser, à compétences équivalentes, l'embauche de personnes ayant une appartenance au milieu ;

Oui      Non

F) Favoriser l'achat de biens et de services, à prix équivalents et à services comparables, auprès d'entreprises et de personnes ayant leur résidence ou leur établissement à l'intérieur des limites de son territoire.

Oui      Non



# Annexe

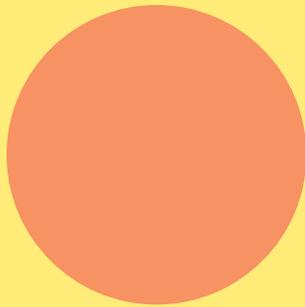
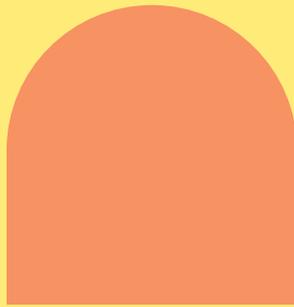
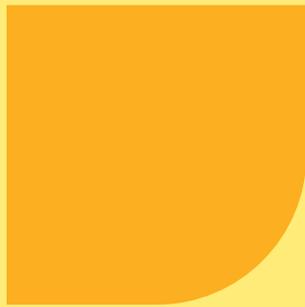
Notez que les normes gouvernementales liées à une subvention varient d'un ministère à l'autre. À titre d'exemple, les normes gouvernementales en matière de gestion financière du PAFCCCL sont :

## Sommairement

- Le CCL fait adopter des prévisions budgétaires au plus tard trois (3) mois après le début de son exercice financier ;
- Le CCL effectue des suivis périodiques afin de s'assurer que ses revenus et ses dépenses respectent ses prévisions ;
- Le CCL a un surplus accumulé d'au plus 25 % ; le CCL a un déficit accumulé d'au plus 10 % ;
- Le CCL équilibre sa part de revenus autonomes, de dons, et de subventions. Il fait l'élaboration d'un rapport financier.

## En détails

- Le CCL a un déficit accumulé inférieur à 10 % des revenus totaux au cours des trois (3) dernières années financières ;
- Le CCL a un ratio d'endettement moyen inférieur à 80 % au cours des trois (3) dernières années financières ;
- Le CCL a un ratio de revenus autonomes moyens supérieur à 50 % ; le CCL a un ratio du fonds de roulement supérieur ou égal à 100 % ;
- Le CCL a des actifs nets non affectés qui ne dépassent pas 50 % des dépenses annuelles totales.



**fqccl:**

Fédération québécoise  
des **centres communautaires**  
de loisir



4715, avenue des Replats, suite 261  
Québec (Québec) G2J 1B8

Téléphone : 418 686-0012

**fqccl.org**